

Sujet : [INTERNET] projet d'extension d'un atelier de volailles de chair à Saint-Péreuse (GAEC des Jonquilles)

De : Elie <...>

Date : 28/02/2023 15:25

Pour : "enquete-publique-saint-pereuse@nievre.gouv.fr" <enquete-publique-saint-pereuse@nievre.gouv.fr>

Copie à :

À l'attention de Mme Bernadette Coste, commissaire-enquêteur

Madame,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance une observation concernant ma propriété, le château de Besne à Saint-Péreuse (10 route du Colonel de Saint Péreuse), ISMH par arrêtés du 7 Octobre 1975 et du 25 Février 2002.

À la page 5 du chapitre "Résumé non technique", dans les solutions de substitution, il est indiqué que le choix du site actuel a été retenu en raison notamment de "*l'éloignement visuel du château de Saulières, monument historique inscrit*"

Ce château se situe exactement à 2,8 kms du poulailler actuel et donc du futur.

Ma propriété est entre le château de Saulières et le poulailler actuel, à exactement 1 km de ce dernier

Il n'est pas normal que Besne ne soit pas cité, étant plus proche que Saulières des poulaillers car les 2 châteaux sont tous les deux ISMH.

Je suis d'ailleurs étonné que les Bernier n'aient pas pensé à faire mentionner Besne, car ils sont mes fermiers sur des terres m'appartenant.

Ma remarque est bien sûr de pure forme puisque le périmètre de protection des bâtiments ISMH est de 500 m, mais je tiens à ce qu'elle soit bien prise en compte, les protections étant souvent depuis un certain temps peu ou pas prises en compte, en particulier lorsqu'il s'agit de co-visibilité, ce qui n'est bien sûr absolument pas le cas ici.

Veuillez agréer Madame, l'expression de mes sentiments respectueux

Elie